

Première édition des Trophées Lumière de l'Entreprise Inclusive

SIGNIFICATION ET PORTÉE DES TROPHÉES

Ces trophées récompensent et mettent à l'honneur les initiatives inclusives des entreprises. Ils promeuvent des actions permettant aux personnes en situation de handicap d'exercer, de manière effective, leur droit à une vie professionnelle, comme y engage la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (article 27).

Ces trophées donnent l'opportunité de valoriser les politiques handicap et les réalisations innovantes. Les actions des entreprises lauréates sont médiatisées lors d'une cérémonie réunissant le monde politique, économique, médiatique et universitaire.

— QU'EST-CE QU'UNE ENTREPRISE INCLUSIVE ? —

Une entreprise inclusive garantit aux personnes en situation de handicap, sur la base de l'égalité avec les autres, l'accès à l'emploi, le maintien en poste et l'évolution professionnelle. Une entreprise inclusive met en œuvre des stratégies d'action de sensibilisation au handicap, d'accompagnement ou de formation des managers et des collaborateurs, de partenariat avec les secteurs protégés ou adaptés, d'initiatives de la mission handicap ou du référent handicap, innovation RH, intelligence et performance collective procédant d'une optique inclusive.

— QUI PEUT CANDIDATER? —

Peuvent candidater toutes les familles d'entreprises :

- > privées ou publiques,
- > assujetties ou non à l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap,
- > et qui ont mené ces dernières années des actions inclusives innovantes.





CATÉGORIES D'ATTRIBUTION DES TROPHÉES

Cinq types de trophées sont décernés selon les familles d'entreprises (Grandes Entreprises/ Entreprises Intermédiaires, PME/PMI, TPE/TPI et Entreprises de l'ESS) et leurs enjeux spécifiques.

TROPHÉE DES GRANDES ENTREPRISES/ENTREPRISES INTERMÉDIAIRES (+ DE 250 SALARIÉS)

(Actions de Partenariat avec le Secteur Protégé et Adapté)

Ce trophée récompense la Grande Entreprise ou l'entreprise intermédiaire qui engage et favorise des actions de partenariat avec le secteur protégé et adapté (ESAT/EA) dans une dynamique inclusive.

(Politique d'accès à l'Emploi)

Ce trophée récompense les actions menées par les Grandes Entreprises ou les entreprises intermédiaires favorisant le recrutement de salariés en situation de handicap.

TROPHÉE DES PME/PMI (ENTRE 10 ET 250 SALARIÉS)

(Actions de Partenariat avec le Secteur Protégé et Adapté)

Ce trophée récompense la PME/PMI qui engage et favorise des actions de partenariat avec le secteur protégé et adapté (ESAT/EA) dans une dynamique inclusive.

(Politique d'accès à l'Emploi)

Ce trophée récompense les actions menées par les PME favorisant le recrutement de salariés en situation de handicap.

TROPHÉE DES TPE/TPI (MOINS DE 10 SALARIÉS)

(Maintien dans l'Emploi)

Ce trophée récompense un projet spécifique et innovant en matière d'accompagnement des parcours professionnels pour des collaborateurs devenus en situation de handicap ou en risque d'inaptitude professionnelle.

(Actions en faveur de l'Apprentissage / Alternance)

Ce trophée récompense les actions de recrutement et de communication externe en faveur de l'apprentissage et de l'alternance des jeunes en situation de handicap.



TROPHÉF DES ENTREPRISES DE L'ESS

(Démarches de professionnalisation inclusives)

Ce trophée récompense les démarches de professionnalisation co-construites avec les employés en situation de handicap.

(Méthodes et outils adaptatifs)

Ce trophée récompense les outils et les méthodes mises en place par l'entreprise pour le développement des compétences des employés en situation de handicap.

TROPHÉE OUVERT AUX ENTREPRISES NE DISPOSANT PAS DE POLITIQUE HANDICAP (DONT MICRO-ENTREPRISES)

(Initiative inclusive)

Ce trophée récompense l'initiative inclusive originale d'une entreprise ne disposant pas d'une politique handicap.

— QUELLE RÉCOMPENSE ? —

La remise du trophée assure une couverture médiatique valorisante pour les entreprises lauréates. La cérémonie se déroule en présence de médias locaux et nationaux, d'entreprises, de divers acteurs favorisant l'emploi des personnes en situation de handicap et de personnalités politiques.

Les réalisations inclusives récompensées sont présentées sous forme d'un bref reportage filmé, à large diffusion, pour les entreprises qui le désirent.

— QUELLE COMPOSITION DU JURY ? —

Le jury se compose de représentants de l'entreprise, des médias, de l'Université et de divers acteurs de l'insertion socio-professionnelle des personnes en situation de handicap.

Les entreprises partenaires et candidates s'engagent à respecter l'obligation de retrait lors des délibérations du jury correspondant à leur catégorie.



— COMMENT CANDIDATER? —

Pour candidater, télécharger le dossier sur www.tropheeslumiereei.fr et le retourner à tropheeslumiere.ei@gmail.com.

Concours ouvert du jeudi 1er février 2018 au lundi 30 avril 2018.

Pour plus de renseignements : tropheeslumiere.ei@gmail.com

REMISE DES TROPHÉES

Les trophées sont remis lors d'une cérémonie officielle, à la suite du colloque "Le handicap au prisme des médias : une optique inclusive ?", le mercredi 30 mai 2018, à partir de 18h, au Grand Amphithéâtre de l'Université Lumière Lyon 2.

Pour cette cérémonie, animée par Elsa GRANGIER, journaliste de télévision et experte des questions de société, nous aurons l'honneur d'accueillir Madame Sophie CLUZEL, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargée des personnes handicapées.

NOS PARTENAIRES















Infos pratiques

ADRESSE Grand Amphithéâtre - Bâtiment ERATO

Université Lumière Lyon 2 16 quai Claude Bernard 69007 Lyon

ACCÈS

Tram T 1 : arrêts « Rue de l'Université » ou « Quai Claude Bernard ». Tram T 2 : arrêt « Centre Berthelot ». Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

> Entrée gratuite sur inscription. Contact : tropheeslumiere.ei@gmail.com

